



Communiqué

le 14/03/2018

Agressions en intervention, le SNSPP-PATS entendu par le ministre

Il y a quelques semaines, le SNSPP-PATS a lancé une pétition afin d'interpeller les pouvoirs publics sur la problématique des agressions en intervention.

Le ministre de l'Intérieur y a vraisemblablement été sensible. Une circulaire vient en effet de voir le jour, qui vient faciliter la procédure de dépôt de plainte ainsi que l'octroi automatique de la protection fonctionnelle pour les pompiers victimes. Dans le même sens, ces derniers n'auront plus à communiquer leur adresse personnelle afin d'éviter d'éventuelles représailles des agresseurs.

Nous avons également été entendus sur notre demande de formation des SPP à la négociation et aux techniques de défense simple.

Enfin, le SNSPP-PATS a été ce jour contacté par des parlementaires qui souhaitent obtenir notre expertise avant de proposer un texte plus ambitieux sur cette thématique.

Le SNSPP-PATS se félicite de cette prise en compte par les plus hautes instances de ce fléau qui tue peu à peu notre profession !